



## VILLE D'EYBENS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 4 novembre 2022

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Dominique Scheiblin - Denis Grosjean - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Mehdi Debza-Kioulou - Jean-Claude Fernandez - Malika Merabet - Jean-Marc Assorin - Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Régine Bonny - Armand Lévy

Excusés ont donné pouvoir :

Pascal Boudier à Elodie Taverne  
Pierre Bejjaji à Henry Reverdy  
Damien Conticchio à Catherine Noérie  
Suzanne Faustino à Jean-Jacques Pierre  
Clotilde Hogrel à Xavier Osmond  
Philippe Paliard à Hélène Besson Verdonck  
Pascale Versaut à Armand Lévy  
Secrétaire de séance : Mehdi Debza-Kioulou

**Elus en exercice : 33**  
**Elus présents : 26**  
**Ont donné pouvoir : 7**  
**Absents : 0**

### **DEL20221110\_2 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – Ecoles maternelles et élémentaires – sectorisation : modification du périmètre scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education ;  
Vu la délibération n° DEL20210520\_5 du 20 mai 2021 fixant la sectorisation à compter de l'année scolaire 2020/2021 ;

Considérant que la Ville d'Eybens a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves, en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires ;  
Considérant que les évolutions démographiques et urbaines permanentes nécessitent des adaptations régulières des secteurs scolaires afin de répondre à ces enjeux ;  
Considérant que l'adaptation des secteurs scolaires ne doit pas fragiliser les écoles concernées ;

Il convient d'établir et de mettre à jour régulièrement un document officiel présentant de manière précise et détaillée, les différents secteurs scolaires de la commune.

La carte scolaire constitue un système d'affectation des élèves dans une école, un collège, un lycée dans un secteur géographique où ces élèves sont domiciliés. Les communes définissent la carte scolaire pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré par délibération du Conseil municipal. Ainsi pour chaque inscription scolaire (compétence de la commune pour les écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré), l'école du secteur est affectée en fonction de la domiciliation de l'élève.

A Eybens, les secteurs sont au nombre de quatre pour l'enseignement élémentaire : Bel-Air, Bourg, Ruies, Val, et de quatre pour l'enseignement maternel : Bel-Air, Bourg, Maisons Neuves, Ruies. Chaque secteur comprend toutes les voiries indiquées pour chaque périmètre, avec les habitations qui y sont domiciliées.

Afin d'équilibrer les effectifs des écoles en tenant compte des programmes de logements en cours sur la commune, de favoriser la mixité sociale et éviter au maximum les fermetures de classes, il est proposé de modifier le périmètre scolaire actuel. Cette modification prendra effet le 2 janvier 2023 lors des inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2023.

Les modifications porteront sur les rues suivantes :

**Les rues suivantes passent du secteur du Bourg au secteur de Bel Air :**

Rue des Javaux – Rue du Muret – Rue Paul Gauguin – Rue Paul Cézanne – Rue Renoir -Rue Manet- Place Raffin Dugens – Chemin de BA – 1 partie de l'avenue de Poisat – 1 partie de la rue Pierre Mendès France

**Les rues suivantes passent du secteur du Bourg au secteur des Ruies :**

Rue du Pressoir, rue de la Maritelle, 1 partie du chemin Laguay, rue des Vignes, rue du cellier, rue du crêt, allée du crêt, une partie de l'avenue d'Echirrolles, et-une partie de l'avenue de Bresson.

**La rue suivante passe du secteur des Ruies au secteur du Bourg :**

Une partie de l'avenue d'Echirrolles

**Les rues suivantes passent du secteur Maisons Neuves au secteur Bel Air (pour la maternelle uniquement afin de mieux équilibrer les effectifs de l'école des Maisons Neuves par rapport à la maternelle Bel Air et faciliter le cursus scolaire des enfants de Maisons Neuves qui dépendent de l'école Bel Air en élémentaire) :**

Rue de Belledonne, Rue du Pré Batard, Allée du Rachais

En conséquence, le nouveau périmètre scolaire sera le suivant :

**I - Périmètre élémentaire**

**BEL-AIR**

**Rues :** J.J Rousseau, J. Racine, J. Brenier, de Belledonne, du Pré Batard, du Vercors (côté pair du 34 au 38), V. Hugo, Rabelais, Molière, Stendhal, P. Verlaine, Diderot, C. Piot, F. Chopin, Baudelaire, M. Ravel, E. Rostand, Rimbaud, Ronsard, Lamartine, des Rosiers, des Lilas, de Champ-Fila, Mendès-France (côté pair du 2 au 14), Berlioz, Mozart, Préfleury, des Javaux (du 34 au 62 côté pair et du 41 au 75 côté impair), P. Gauguin, du Muret, Renoir, Cézanne, E. Manet

**Impasses :** A. Gide, des Lauriers, des Fleurs, des Camélias, de Champ-Fila, D. Milhaud, J. B Lulli,

**Allées :** de la Pra, du Rachais, R. Parks, F. Villon

**Avenues :** Teisseire (côté pair du 8 au 18), de Poisat (côté impair du 15 au 31 et du 61 au 71, côté pair du 38 au 48 et n°70), J. Jaurès (côté pair du 88 au 106, côté impair du 81 au 89)

**Place :** des Coulmes, Raffin Dugens

**Chemin :** des Aubépines, Bel-Air

**BOURG**

**Rues :** P. Mistral, J. Macé, du Château, des Vors, des Javaux (du 2 au 32 côté pair et du 1 au 39 côté impair), Mendès France (côté pair le 16, côté impair du 9 au 15), des Arraults, de Valmy, de la Tuilerie, des Pellets, Bonneton, des Marronniers, des Peupliers, du 4 août 1789, du Général Vergnes, rue Antoine Augustin Cournot, rue des Châtaigniers, rue Olympe de Gouges (côté pair du 6 au 12, côté impair du 5 au 15), rue Germaine Tillion, des Frênes, des Bouleaux

**Impasses** : des Camélias, des Javaux, de Valmy

**Avenues** : de Poisat (côté pair du 2 au 36, côté impair du 1 au 13), J. Jaurès (côté pair du 108 au 174, côté impair du 95 au 141), du Maquis de l'Oisans, de Bresson (côté pair du 2 au 4, côté impair du 1 au 53), de la République, d'Echirolles (côté pair du 2 au 18, côté impair du 1 au 15)

**Allées** : des Arcelles,

**Places** : de Verdun, du 11 novembre 1918

## **RUIRES**

**Rues** : des Grands Champs, du Taillefer, des Ruires, Mendès-France (côté impair du 23 au 25), du Moucherotte, du Pré de la Treille, E. Trouillon, Mounier, R. Cassin, J. Moulin, JP. Sartre, E. de la Boétie, A. Einstein, E. Galois, L. Carnot, I. Joliot Curie, Maupertuis, Mersenne, Baruch Spinoza, J. Bistesí, J. Fourier J. Offray de la Metrie, Jean Baptiste Lamarck, Montesquieu, des Vignes, du Cellier, Pressoir, de la Maritelle (côté impair) du Crêt

**Impasses** : H. Bergson, des Ruires

**Places** : A. Malraux, L. Terray, Fontenelle, R. Char, G. Dumézil, Michel de Montaigne, Condorcet

**Allée** : G. Bachelard, du Crêt

**Chemin** : Lagay (côté impair du 1 au 13)

**Square** : B. Pascal, Linné

**Avenue** : d'Echirolles (côté pair à partir du 20, côté impair du 35 au 59), de Bresson (côté pair du 6 au 38)

## **VAL**

**Rues** : Galilée, de l'Avenir, P. Helbronner (côté impair du 15 au 23), Voltaire, du 8 Mai 1945, de Cure Bourse, Monge, Descartes, des Jardins, Lavoisier, A. Camus, du Vercors (côté pair du 20 au 26, côté impaire N°11), du Gd Veymont, du Mt Aiguille, du Trièves, de Paris, des Acacias, E. Ravanat, J. Barthez, L. Farçat, Le Nôtre, du 19 mars 1962, de l'Industrie, J. Mermoz, R. Chanas, R. Garros, H. Barbusse, Le Corbusier

**Avenues** : J. Jaurès (côté pair du 2 au 86, côté impair du 1 au 73), du Général de Gaulle, d'Innsbruck

**Allées** : du Gerbier, de l'Obiou

**Impasses** : de l'Avenir, des Bergers

**Places** : de Gèves, des Tilleuls

**Square** : des Maisons Neuves

## **II- Périmètre maternelle**

### **BEL-AIR**

**Rues** : J.J Rousseau, J. Racine, J. Brenier, du Vercors (côté pair du 34 au 38), V. Hugo, Rabelais, Molière, Stendhal, P. Verlaine, Diderot, C. Piot, F. Chopin, Baudelaire, M. Ravel, E. Rostand, Rimbaud, Ronsard, Lamartine, des Rosiers, des Lilas, de Champ-Fila, Berlioz, Mozart, Préfleury, des Javaux (du 34 au 62

côté pair et du 41 au 75 côté impair), Mendes France (côté pair du 2 au 14), P. Gauguin, du Muret, Renoir, Cézanne, de Belledonne, du Pré Batard

**Avenue** : Jean Jaurès (côté pair du 88 au 106 côté impair du 81 au 89), de Poisat (côté impair du 15 au 31 et du 61 au 71, côté pair du 38 au 48 et n°70), Teisseire (côté pair du 8 au 18),

**Impasses** : A. Gide, des Lauriers, des Fleurs, des Camélias, de Champ-Fila, D. Milhaud, J.B Lulli

**Allées** : R. Parks, F. Villon, du Rachais, de la Pra

**Place** : Raffin Dugens

**Chemin** : des Aubépines, Bel-Air

### **BOURG**

**Rues** : P. Mistral, J. Macé, du Château, des Vors, des Javaux des Javaux (du 2 au 32 côté pair et du 1 au 39 côté impair), Mendès France (côté pair le 16, côté impair du 9 au 15), des Arraults, de Valmy, de la Tuilerie, des Pellets, A. Bonneton, des Marronniers, des Peupliers, du 4 août 1789, du Général Vergnes, Antoine Augustin Cournot, Olympe de Gouges (côté pair du 6 au 12, côté impair du 5 au 15), rue Germaine Tillion, des Châtaigniers, des Frênes, des Bouleaux

**Impasses** : des Camélias, des Javaux, de Valmy

**Avenues** : de Poisat (côté pair du 2 au 36, côté impair du 1 au 13), J. Jaurès (côté pair du 108 au 174, côté impair du 95 au 141), du Maquis de l'Oisans, de Bresson (côté pair du 2 au 4, côté impair du 1 au 53), de la République, d'Echirolles (côté pair du 2 au 18, côté impair du 1 au 15)

**Allées** : des Arcelles,

**Places** : de Verdun, du 11 novembre 1918

### **MAISONS-NEUVES**

**Rues** : du Vercors (côté pair du 20 au 26, côté impair n°11), du Gd Veymont, du Mt Aiguille, du Trièves, Galilée, de l'Avenir, P. Helbronner (côté impair du 15 au 23), Voltaire, du 8 Mai 1945, de Cure Bourse, Monge, Descartes, des Jardins, Lavoisier, A. Camus, de Paris, des Acacias, E. Ravanat, J. Barthez, L. Farçat, Le Nôtre, du 19 mars 1962, de l'Industrie, J. Mermoz, R. Chanas, R. Garros, H. Barbusse, Le Corbusier.

**Avenues** : J. Jaurès (côté pair du 2 au 86, côté impair du 1 au 79), du Général de Gaulle, d'Innsbruck

**Impasses** : de l'Avenir, des Bergers

**Allées** : du Gerbier, de l'Obiou,

**Places** : des Tilleuls, de Gèves, des Coulmes

**Square** : des Maisons Neuves

### **RUIRES**

**Rues** : des Grands Champs, du Taillefer, des Ruires, Mendès-France (côté impair du 23 au 25), du Moucherotte, du Pré de la Treille, E. Trouillon, Mounier, R. Cassin, J. Moulin, JP. Sartre, E. de la Boétie, A. Einstein, E. Galois, L. Carnot, I. Joliot Curie, Maupertuis, Mersenne, Baruch Spinoza, J. Bistesi, J.



Fourier J. Offray de la Mettrie, Jean Baptiste Lamarck, Montesquieu, des Vignes, du Cellier, Pressoir de la Maritelle (côté impair), du Crêt

**Impasses** : H. Bergson, des Ruies

**Places** : A. Malraux, L. Terray, Fontenelle, R. Char, G. Dumézil, Michel de Montaigne, Condorcet

**Allée** : G. Bachelard, du Crêt

**Chemin** : Lagay (côté impair du 1 au 13)

**Square** : B. Pascal, Linné

**Avenues** : d'Echirolles (côté pair du 20, côté impair du 35 au 59), de Bresson (côté pair du 6 au 38)

**Le Conseil municipal décide :**

- D'approuver et d'adopter l'actualisation des périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires,
- De dire que la Direction Education affectera les enfants en fonction des critères établis dans la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Certifiée exécutoire

Le Maire, Nicolas Richard

